

PRÉFET DE L'OISE

Direction départementale
des territoires

Service Economie Agricole

**COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA CONSOMMATION
DES ESPACES AGRICOLES (CDCEA)**

Procès verbal de la réunion du 4 juillet 2013

La commission départementale de la consommation des espaces agricoles s'est réunie le 4 juin dernier à 9 h 30 à la direction départementale des territoires de l'Oise, sous la présidence de Monsieur Thierry LATAPIE-BAYROO, directeur départemental adjoint des territoires, représentant le préfet de l'Oise, afin d'examiner les points suivants de l'ordre du jour :

- L'approbation du procès-verbal de la commission du 14 mars 2013,
- Etude du projet de PLU arrêté de la commune de St Leu d'Esserent
- Mise en compatibilité du POS de Bouconvillers,
- Permis de construire pour des projets de constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole (pour information),
- Questions diverses.

Les membres de la CDCEA présents :

- M. Thierry LATAPIE-BAYROO, représentant le préfet,
- Mme Sylvie PIERRARD, chef du service de l'économie agricole, représentant le DDT
- M. Jacques PINSSON, président de la communauté de communes La ruraloise,
- Mme. Chantal FERTE, représentant la chambre d'agriculture de l'Oise,
- M. Marc RICHE, représentant de la coordination rurale de l'Oise,
- M. Denis PYPE, représentant de la fédération départementale des chasseurs,
- M. Roger MENN, maire de Liancourt, désigné par l'association des maires de l'Oise,
- M. Alain SUDUCA, représentant le conservatoire d'espaces naturels de Picardie,
- M. Pascal LAROCHE, président du syndicat de la propriété privée rurale de l'Oise,

Les membres associés :

- M. Michel DUBERT, représentant le ROSO,
- M. Fabrice COUVREUR, représentant le service foncier aménagement de la chambre d'agriculture de l'Oise,

Étaient également présents :

- Mme Marie BANÂTRE, SAUE,
- M. Fabien NOYE, DDT-SAUE, Responsable du Bureau Planification et Organisation Territoriale,
- Mme Carène MARSEILLE, DDT-SAUE,
- Mme Catherine BOYER, DDT - SEA, secrétariat de la commission,
- M. Bruno VARNIERE, DDT - SEA, secrétariat de la commission.

Le président ouvre la séance et s'assure que le quorum est atteint. Il est fixé à 7 (article 7 du règlement intérieur), 9 membres sont présents et 2 membres absents ont donné leur pouvoir. Le pouvoir de M. POUPLIN est proposé à M. MENN qui l'accepte. M. CARON a donné son pouvoir à Mme FERTE qui l'accepte. Le nombre de votes est donc porté à 11 voix.

Après une présentation des nouveaux membres suite aux élections de la chambre d'agriculture de l'Oise, le président rappelle le cadre réglementaire de la commission et notamment la nécessité du maintien des terres en production agricole. L'avis consultatif de la commission est porté à la connaissance du public durant l'enquête publique.

Le constat montre une prise de conscience de plus en plus forte des élus pour trouver un équilibre entre le développement de zones d'activité, des zones résidentielles et la limitation de la consommation de l'espace agricole. Les avis des personnes publiques associées sont pris en compte.

Le président fait un retour à la commission sur le SCOT du Pays des sources pour lequel la commission avait émis un avis défavorable. Le document vient d'être approuvé. Une réunion est intervenue avec les personnes publiques associées et la plupart des remarques ont été prises en compte. La concertation avec les élus a donc été fructueuse pour réduire la consommation d'espaces agricoles. Mais il sera important de faire le suivi des préconisations du SCOT dans son déroulement.

Le président propose de passer à l'ordre du jour.

1- Approbation du procès-verbal de la commission du 14 mars 2013 :

Sans remarque des membres de la commission, le président propose d'approuver le procès-verbal. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents, soit 11 voix pour.

2- Avis sur le projet de PLU de la commune de SAINT LEU D'ESSERENT :

Demandeur : Mairie de SAINT LEU D'ESSERENT,
60 340 SAINT LEU D'ESSERENT

Description du projet : PLU Grenelle, arrêté le 25 mars 2013

Éléments essentiels du projet :

M. NOYE présente les éléments d'analyse du SAUE, sur le projet. La commune de St Leu d'Esserent est couverte par le SCOT du Grand Creillois en cours d'élaboration.

Les parties urbanisées sont installées sur le versant de la vallée de l'Oise. Elles assurent une continuité fortement marquée avec les communes voisines de Villers sous St Leu et Montataire.

Il n'y a pas d'objectif chiffrés dans le PADD. La commune a la volonté d'infléchir la courbe de croissance de la population qui est aujourd'hui en baisse. Elle prévoit la reconversion de la friche Stradal afin de limiter la consommation des terres agricoles. En terme d'activités, la volonté est de conforter le développement de la zone industrielle du Renoir et d'assurer la reconversion des friches présentes (parc à cendres d'EDF) pour accueillir des activités afin de limiter la consommation des terres agricoles.

La commune a préservé une entrée de ville agricole au Sud Ouest.

L'analyse de l'extension des zones urbaines montre une superficie de 14ha38 en 1AUm pour la reconversion de la friche Stradal au profit d'une zone mixte habitat et équipements avec une prévision de 300 logements à construire. Une autre superficie de 4ha06 délimitée en 2 AUh prévoit la continuité de l'éco-quartier.

A la fin de la présentation, la discussion s'engage avec les membres de la commission. La commission s'interroge sur le risque d'urbanisation de la parcelle agricole située au Sud Ouest en entrée de ville. Cette parcelle est conservée en majeure partie en zone A du PLU.

Le document d'urbanisme est élaboré pour une durée de dix ans, comment est suivi son évolution ? Marie Banâtre précise que les orientations d'aménagement sont intégrées dans le document d'urbanisme.

La commission s'interroge également sur la dépollution des friches industrielles.

M.Pinsson évoque la prise en compte des remarques de la communauté de communes dans le cadre de l'élaboration du PLU.

Le conservatoire d'espaces naturels de Picardie reste dubitatif quant au positionnement de l'éco-quartier sur les coteaux.

Les membres de la commission ont évoqué le caractère exemplaire de la commune pour la volonté de requalifier les friches industrielles. Le Président propose de soumettre le dossier au vote : 0 vote contre, 0 vote en abstention, 11 votes pour.

La commission donne un avis favorable, à l'unanimité, au projet de PLU de la commune de SAINT LEU D'ESSERENT.

3- AVIS sur la déclaration de projet de la commune de BOUCONVILLERS :

Demandeur : Mairie de BOUCONVILLERS
60240 BOUCONVILLERS

Description du projet : Déclaration de projet de la société Chronoroute

Mme MARSEILLE présente les éléments d'analyse du SAUE, sur le projet. La commune de Bouconvillers située sur le territoire de la communauté de communes du Vexin-Thelle est dotée d'un POS. Les dispositions du POS approuvé ne permettent pas la possibilité d'effectuer une révision simplifiée sans passer par un PLU. La réalisation d'une opération doit faire l'objet d'une déclaration préalable démontrant l'intérêt général pour permettre la mise en compatibilité du document d'urbanisme. Concernant le projet d'extension du site Chronoroute, les mises en compatibilité concernent le zonage et le règlement du POS dont la modification n°2 a été approuvée le 9 juin 2011.

Le développement de la société Chronoroute nécessite l'extension de ses bâtiments sur la parcelle agricole voisine pour une superficie de 2 ha. Cette modification va permettre de préserver l'activité sur la zone industrielle et va générer 20 nouveaux emplois.

A la fin de la présentation, la discussion s'engage avec les membres de la commission. La commission précise que ce projet est en cohérence avec les objectifs du SCOT sur l'extension de la zone industrielle de Bouconvillers proche de l'axe Paris – Dieppe.

Sans remarque complémentaire des membres de la commission, le Président propose de soumettre cette consommation au vote : 0 vote contre, 0 vote en abstention, 11 votes pour.

La commission donne un avis favorable, à l'unanimité, à la déclaration de projet de la commune de BOUCONVILLERS.

4- Information portée à la commission sur les projets des constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole :

Permis de construire - Lebesgue Patrice – activité : Elevage de bovins

Commune de Choqueuse les bénards (plateau picard) : Construction d'un bâtiment agricole à usage professionnel, superficie du bâtiment : 50 m².

Permis de construire – Lambert Victor – activité : Centre équestre

Commune de Villers Vicomte (plateau picard) : Construction d'un hangar pour stockage de paille, superficie du bâtiment : 756 m².

5- QUESTIONS DIVERSES :

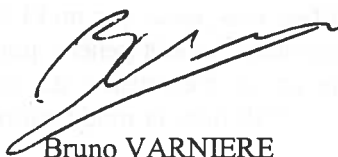
Maxime Poirier, stagiaire à la DGPAAT au ministère réalise une étude sur l'élaboration d'un cadre méthodologique d'évaluation de l'effet des avis de la CDCEA au regard de l'objectif de préservation des terres agricoles. Il souhaite récupérer les adresses mail et les numéros de téléphones des membres de la commission. La commission donne son accord de principe.

6- Calendrier et ordre du jour de la prochaine réunion :

La prochaine réunion de la CDCEA est proposée le vendredi 13 septembre 2013 à 9H30. A ce jour, nous avons la saisine du projet de PLU de Montlognon, du projet de PLU de Laberlière et du projet de PLU de Remérangles.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les membres de leur participation et lève la séance.

Le secrétaire



Bruno VARNIERE

pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental adjoint des territoires,
Président de la commission départementale
de la consommation des espaces agricoles



Thierry LATAPIE - BAYROO